



## Compte rendu Conseil d'Administration EPA Masse des Douanes du 4 avril 2013

En préalable à ce Conseil d'Administration (CA) le SNAD CGT a lu sa déclaration préalable reprise ci-dessous. Pour remarque, il s'agissait du premier CA EPA Masse présidé par la nouvelle Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects.

Madame la Présidente,

Il ne nous a pas échappé que vous présidez pour la première fois un conseil d'administration de l'EPA Masse des douanes. A ce titre, les représentants élus du personnel du SNAD CGT vous souhaite la bienvenue dans vos nouvelles fonctions au sein d'une des plus belles œuvres sociale douanière, héritage d'une longue histoire de solidarités.

En revanche, l'héritage de votre prédécesseur a laissé certaines régions exsangues de logements domaniaux. Parmi les pertes, nous n'oublions pas les nombreuses remises au domaine de cités, la fin de la péréquation, de l'inter médiation, du secours de Masse, du réseau comptable secondaire, et la récupération sur travaux telle qu'elle est calculée aujourd'hui conduit à l'explosion du montant de la redevance d'occupation dans les cités domaniales. Tout cela a conduit aujourd'hui à un déséquilibre au profit des réservations et au détriment du parc domanial menaçant à terme le patrimoine donc l'existence de l'EPA Masse.

Enfin dernier avatar en date : le resserrement du réseau ordonnateur secondaire avec pour premier effet destructeur la perte de lien de proximité avec les locataires. Ce resserrement dicté par la RGPP engendre déjà des difficultés locales en particulier pour le suivi des travaux, sans parler de la charge exceptionnelle de travail qui incombe aujourd'hui aux CRM de regroupement. Le SNAD CGT veillera particulièrement à ce que cette charge de travail ne soit pas transférée sur les responsables de cités. Cependant nous aurons l'occasion de reparler du rôle des responsables de cités puisque vous avez consenti à la tenue d'un groupe de travail courant 2013.

**Ce conseil d'administration est aussi l'occasion de réaffirmer au passage quelques unes de nos principales revendications :**

- En effet, ce conseil d'administration se tient une fois encore dans un contexte socio économique dégradé où la rigueur est le seul mot d'ordre. Nos salaires restent désespérément gelés, sur ce sujet le SNAD CGT revendique que les augmentations annuelles de redevance d'occupation en cités domaniales soient elles aussi gelées .

- Nous n'oublions pas aussi les catégories les plus fragiles de nos collègues qui sont elles encore plus touchées par la rigueur : à savoir les veuves, veufs et retraités des douanes. Le SNAD CGT rappelle sa volonté de les voir traités comme des douaniers à part entière dans nos cités domaniales. D'ailleurs l'EPA ne commence t-il pas à franchir le pas lorsqu'il émet la proposition que des retraités vivant en cité des douanes domaniales puisse être adjoints aux responsables de cités ? Faut il y voir un bon présage pour la réécriture du décret de 97 ?

- Le logement social est donc plus que jamais une nécessité pour beaucoup de Français mais aussi une nécessité pour une majorité de douaniers en particulier pour ceux d'Ile de France. Cette région qui concentre le plus grand nombre de douaniers et de jeunes agents en sortie de stage. Et ce n'est pas la politique de réservations de l'EPA Masse, par ailleurs coûteuse, qui comble les demandes toujours plus croissantes en Ile de France. Sur les 5 dernières années plus de 4 millions d'€ ont été déboursés pour la réservation de 113 logements seulement. Même si nous reconnaissons les efforts entrepris par le service central pour trouver des solutions de logements pour nos collègues en région parisienne, nous restons persuadés qu'il faut rechercher des solutions pérennes par l'acquisition-construction. Une telle politique permettrait en outre une maîtrise des loyers et des critères d'accès alors que de nombreux collègues sont aujourd'hui exclus de l'accès aux logements sociaux car leurs revenus sont au dessus des plafonds ou au contraire ne permettent pas de couvrir le loyer. Engagez vous une véritable politique ambitieuse d'accroissement du parc immobilier francilien ?

En conclusion, nous ne pouvons que constater que nos œuvres sociales douanières comme l'œuvre des orphelins des douanes ou l'EPA Masse sont continuellement attaquées et voient leurs subventions diminuer d'année en année. Nous attendons de votre part une politique sociale digne de ce nom pour nos œuvres sociales douanières.

En réponse aux déclarations liminaires, Mme la Présidente nous répond qu'elle vient en toute modestie à l'EPA Masse et a conscience de ne pas encore avoir perçu toutes les subtilités de cette œuvre sociale. Elle envisage, lors de ses déplacements en Province ou en Ile de France de se rendre également en cité domaniale et en particulier celle de La Joliette dont elle a déjà beaucoup entendu parlé.

Elle a assuré aux organisations syndicales sa détermination à porter les intérêts de cette œuvre avec réalisme tout en ajoutant avoir constaté l'attachement des personnels à cette œuvre.

En revanche, d'autres propos ont été moins rassurants :

- La Présidente a affirmé que la réalité du budget de l'EPA Masse devait coller à la réalité du budget national.

- Nous ne pouvons plus être sur des schémas anciens avec toujours plus et de croissance. Le budget 2014 s'annonce d'ors et déjà bien contraint.

## **I – Points donnant lieu à délibération**

### **DELIBERATION n°1 : Approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration**

**Le SNAD CGT a voté POUR**

A noter que lors de la commission restreinte du 21 mars un point sur les responsables de cité avait été proposé à l'ordre du jour. Seulement aucune discussion préalable n'a été établie avec les membres du CA. Afin de tenir compte du rejet de cette question lors d'un Comité Technique au sein de l'EPA à l'initiative des 2 OS siégeant à ce CT et à l'unanimité des organisations syndicales sur la nécessité d'organiser un groupe de travail sur les responsables de cités avant de valider une quelconque décision en CA, ce point a été retiré de l'ordre du jour. **Ce groupe de travail concernant les responsables de cité aura lieu au mois de juin.**

### **DELIBERATION n°2 : Approbation du PV du CA du 13 novembre 2012**

**Le SNAD CGT a voté POUR**

### **DELIBERATION n°3 : Approbation du rapport annuel d'activité 2012**

Le Directeur de l'EPA Masse a présenté le rapport annuel d'activité 2012 et perspectives 2013 en soulignant quelques grandes lignes :

- Sur l'organisation de l'établissement : pas de changement majeur mis à part la tenue de CT et CHSCT qui se sont réunis pour la première fois en 2012. Un éclaircissement sur l'articulation CT/CA est en cours d'analyse car les contours du CT restent particulièrement flous. Le Directeur a aussi rappelé la tenue prochaine des élections . Il a insisté sur le passage à l'unicité des comptes et sur l'aboutissement du resserrement réseau ordonnateur.

- Le rapport annuel d'activité a aussi été l'occasion de présenter les statistiques du parc immobilier douanier pour l'année 2012 :
- **Au 31 décembre 2012** l'EPA compte 3380 logements dont 2359 logements domaniaux et 1021 logements locatifs (2/3 des locatifs se trouvant en Ile de France)
- Le taux d'occupation est de 77,3 %
- 12,6 % des douaniers sont logés à la Masse.
- 64,8 % des logements occupés du parc le sont par des agents en activité
- Il est à noter que 198 logements sont en cours de cession.
- Enfin on peut observer une certaine stabilité du loyer moyen avec une progression de 8 % depuis 2008

A l'issue de cette présentation, le SNAD CGT est intervenu sur plusieurs points :

-Pour le plan de formation : le SNAD CGT a proposé qu'à l'issue des élections de l'EPA Masse du 30 Mai 2013 les élus au nouveau CA et en CRM puissent bénéficier d'une formation. Le Directeur de l'EPA Masse a répondu qu'une journée de formation pourrait être envisageable sur les passations de marchés publics, les obligations entre le bailleur et le locataire, le statut de l'EPA, et sur tous les aspects financiers de l'établissement.

- Le SNAD CGT a ensuite souhaité obtenir des informations complémentaires concernant les travaux de la cité du Havre. Ces travaux débuteront lors du 2<sup>ième</sup> semestre 2013. Préalablement à leurs réalisations un métrage précis sera fait qui déterminera la qualité de réponse des entrepreneurs.
- Le SNAD CGT interroge ensuite le service central sur les modalités de calcul des ETP tant au service central qu'en CRM. En réponse, Monsieur Hulin (Directeur de l'établissement) nous affirme que les modalités actuelles de calcul des ETP répond à deux critères : d'un côté un critère fixe : chaque DR ou DI consacre 5 % de son temps à la Masse et de l'autre : l'EPA prend en compte les données déclaratives des DR et des DI sur le temps consacré à la Masse par les agents de leur circonscription. Pour l'instant 108 agents exercent des fonctions à l'EPA Masse ce qui représentent 68,75 ETP. Le Directeur de l'établissement a ajouté que lorsque la réorganisation du réseau ordonnateur sera achevée **il faudra repenser le mode de calcul de ces ETP.**
- Lors de la commission restreinte le SNAD CGT était intervenu pour avoir des explications sur les conventions d'utilisation avec la DDFIP pour les logements domaniaux de Baisieux, Mons en Bareul, Cysoing, Dunkerque, Bastia. En réponse un document expliquant les conventions d'utilisation a été distribué. Ces conventions matérialisent l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'État et ses établissements publics. Un système de convention type a été trouvé pour régulariser les conditions d'utilisation entre EPA Masse et DDFIP. Ces conventions ont une durée de 9 ans. Pour la mise en œuvre des conventions régionales, ces dernières seront directement gérées par le service central A ce jour 12 biens domaniaux font l'objet de convention d'utilisation entre l'EPA et la DDFIP.

#### **Le SNAD CGT à vote POUR l'approbation de ce rapport d'activité**

**Explication de vote :** à noter qu'il ne s'agit pas pour les élus du SNAD CGT, d'approuver les mesures qui ont été prises à l'encontre des locataires mais d'approuver la sincérité des écrits de ce rapport. En effet le rapport annuel d'activité 2012 reflète l'organisation, le fonctionnement de l'EPA Masse, son budget et la programmation immobilière dans le cadre de l'exercice 2012.

#### **DELIBERATION n°4 : Approbation de la reconduction de la convention de réservation signée avec la société PARME pour 15 logements meublés, répartis sur l'ensemble du territoire national**

Pour rappel depuis 2006 l'EPA Masse avait signé une convention de réservation avec la société PARME pour 20 logements. 2013, l'EPA vient de dénoncer cette signature et s'est engagé pour une convention de 15 logements conduisant à une perte de 5 logements en Ile de France.

Lors de la commission restreinte le SNAD CGT était intervenu pour dénoncer cette hérésie et qu'il était prématuré de se séparer de 5 logements alors qu'une session de plus de 200 agents de constatation allaient finir leur stage théorique à l'ENBD d'ici peu. Nous nous étions aussi étonnés de la possible non reconduction de cette réservation annuelle à l'avenir. Enfin nous avons interrogé le directeur de l'EPA Masse sur le montant des frais de dossier. Suite à nos interventions le service central a proposé d'établir un bilan à la fin de cette année pour faire un point sur l'attractivité de ce dispositif qui conditionnera sa reconduction ou pas. **Par contre disparition des frais de dossier.**

Au cours de ce CA, les élus CGT sont intervenus pour dénoncer une nouvelle fois ce projet . Comment peut on raisonnablement rendre 5 logements en Ile de France alors que de jeunes agents vont arriver en affectation initiale sur Paris et ses banlieues, région où il est extrêmement difficile de se loger ?

Nous nous sommes également indignés qu'au niveau local, les élus en CRM Ile de France (région où se situe la majorité des logements Parme) n'ont pas été consultés lors de la CRM du 16 novembre 2012 aussi bien en séance que par mail.

Sur la question sur les frais de dossier :. le Directeur de l'EPA Masse a confirmé qu'il n'y avait pas de frais de dossier

Sur ce sujet sensible des logements PARME, la Présidente a consenti à une proposition d'enquête auprès des agents stagiaires pour recenser les besoins en logements et si la demande s'avérait forte il pourrait être envisagé de faire un nouvel avenant au contrat PARME afin de réserver des logements supplémentaires.

Le Service central a confirmé qu'un bilan détaillé serait fait à la fin de l'année. Les conclusions seront soumises au prochain CA. Si à terme la convention Parme n'était pas satisfaisante il n' y aurait pas de prolongation. L'EPA Masse chercherait alors un dispositif équivalent.

**Le SNAD CGT s'est prononcé CONTRE** ce projet de reconduction de convention avec 5 logements en moins. La nouvelle Directrice a d'ailleurs pu apprécier au passage le haut degré de démocratie régnant au sein de l'EPA Masse puisque ... la signature du projet était déjà apposée sur la nouvelle convention de réservation de 15 logements avant passage aux votes de ce CA. On reconnaît bien là l'objet social de l'EPA vu par l'administration : Projet déjà ficelé, sans consultation des élus du personnel local en préalable.

### **DELIBERATION n°5 : Approbation de la passation d'une convention de réservation auprès de Paris Habitat pour un logement sis boulevard Davout à Paris 20ème**

Le SNAD CGT est intervenu pour souligner l'indécence du loyer à plus de 1061 euros même si nous avons conscience de la réalité du marché parisien. Nous restons persuadés qu'un agent qu'il soit de catégorie C ou B voire A en sortie de stage aurait des difficultés à se loger dans ce logement.

**Le SNAD CGT se prononce POUR** mais reste partisan d'une véritable politique d'acquisition construction qui serait à long terme plus bénéfique pour l'établissement.

Pour information, une organisation syndicale a soulevé la question de la colocation. La Présidente a répondu que c'était une piste de réflexion intéressante.

### **DELIBERATION n°6 : Approbation du compte financier 2012 (compte rendu de la CAVC)**

#### **Concernant la Commission d'Audit et de Vérification des Comptes (CAVC)**

Le chef de service de l'Inspection des Services a présenté dans les grandes lignes le compte rendu de la CAVC : Éclairées par une évaluation du contrôle interne, les opérations de vérification du compte financier ont revêtu un double aspect :

x la vérification de la cohérence interne des comptes a donné lieu à des demandes d'explications et de documents complémentaires auprès de l'agence comptable centralisée (ACC) ou de la direction de l'établissement ;

x elle a été complétée par des vérifications sur place et sur pièces, effectuées dans deux unités régionales (Lorraine et ENBD) et au sein de l'ACC sur quelques thèmes pré-identifiés.

## **Deux conclusions résultent de cette analyse :**

x en amont du compte financier, la qualité de l'activité comptable est soutenue par un contrôle interne organisé, dont la formalisation mérite d'être poursuivie, et par la restructuration désormais achevée du réseau comptable et en cours du réseau ordonnateur. Des difficultés récurrentes concernant les pièces justificatives ainsi qu'un délai de traitement parfois important entre la facturation et le paiement sont néanmoins à relever ;

x le compte financier ne recèle pas d'anomalies de nature à entacher la régularité et la sincérité des comptes. Cependant, malgré une amélioration globale de la « qualité comptable », certaines inexactitudes, touchant notamment à la valorisation minorée des immobilisations corporelles, perdurent.

## **Concernant le compte financier**

L'adjointe au Directeur de l'EPA Masse nous a présenté le compte financier dans quelques grandes lignes . **4 faits marquants dans ce compte financier :**

- Premier exercice plein suite à la décision de mettre fin à l'inter médiation
- Désinvestissements réalisés. Cinq cités du parc domanial ont été sorties du bilan du patrimoine durant l'exercice 2012. Il s'agit des cités suivantes :L'Hospitalet, Dinard, Chens-le-Pont, Lille-Lannoy, Laon. La conséquence en a été un amoindrissement des dépenses d'achat et de celles relatives aux prestations de service.
- Baisse significative de la rétrocession des produits de cession du CAS comptabilisés en 2012  
La rétrocession des produits de cessions issue du compte d'affectation spécial passe de 2,245 m€en 2011 à 2,11 m€en 2012.

A cet égard, il convient de noter le versement de 1,2 M€ en février 2013 après la clôture des comptes 2012. Cette somme n'a pas pu être pu être rattachée à l'exercice en raison de sa notification tardive.

- Augmentation des droits de réservation des logements

L'enveloppe de crédits dédiée aux réservations de logements dans le secteur locatif a connu une progression sans précédent en 2012 (+87 % par rapport à 2011). Cette tendance à la hausse, déjà enregistrée entre les exercices 2010 et 2011 est donc confirmée et traduit une volonté forte de l'EPA Masse de répondre aux besoins de logements dans une zone géographique où la tension immobilière est élevée.

**Le SNAD CGT se prononce POUR** car il s'agit d'un vote « technique » sur la sincérité des comptes et non une acceptation de l'architecture du budget.

## **DELIBERATION n°7 : Approbation du résultat net comptable de l'exercice 2012**

**Le SNAD CGT vote POUR** . Il s'agit d'un vote « technique » sur la réaffectation d'une somme au budget et non une acceptation de l'architecture de celui-ci.

## **DELIBERATION n°8: Approbation de la décision modificative n°1 au budget primitif 2013**

Ces ajustements pour la DM1 sont de quatre ordres :

- Une légère baisse des charges d'exploitation (- 7 883 €) ;
- Une diminution significative des recettes d'exploitation (- 1 450 000 €) ;

- Une hausse du prélèvement sur le fond de roulement à hauteur de 8,7 M€ et la prise en compte d'une insuffisance d'autofinancement ponctuelle d'1,1 M€;
- Une augmentation du niveau de la trésorerie, portée à 9,9 M€

**Vote CONTRE du SNAD CGT** car nous n'avons pas voté le budget primitif qui est assis sur des recettes que nous condamnons, en particulier la vente des cités domaniales

### **DELIBERATION n°9 : Approbation de l'utilisation du CAS 2012**

Les cités reprises ci dessous bénéficieront de l'utilisation du compte d'affectation spécial 2012

<b>Cité et opération</b>	<b>Financement complémentaire par versements du CAS (2011 et 2012)</b>
La Joliette Rénovation des bâtiments J et E	746 369,00 €
Rénovation globale de la cité de La Rochelle	300 000,00 €
Rénovation globale de la cité du Havre	739 000,00 €
Rénovation globale de la cité de Trinité	370 000,00 €
Gex Rénovation des pièces humides	138 200,00 €
Woippy Réfection des façades et pignons avec isolation	327 000,00 €
Cysoing Réfection de la voirie et du réseau d'assainissement	300 000,00 €
Anglet Rénovation des pièces humides et des cuisines	192 500,00 €
Ferney-Voltaire Rénovation des pièces humides et des sanitaires	216 038,00 €

Le SNAD CGT a sollicité la Présidente de l'EPA Masse lui demandant d'intervenir fortement auprès du Ministère concernant le montant du retour de CAS. Le SNAD CGT aimerait que le pourcentage de retour du CAS appliqué soit celui de la date de la cession et non celle où la vente s'est effectuée. (ex : pour une cité vendue en 2010, et remise au domaine en 2013 la CGT demande que le taux de retour soit celui de 2010 (soit 65%) et pas celui de 2013 (soit 55%). Si France Domaine a des difficultés d'organisation ou autres, ce n'est pas à l'EPA d'en payer la note et encore moins les locataires via leur redevance d'occupation.

**Confirmation pour 2013 : le pourcentage de retour du CAS sera de 55 %.** Pour rappel lors du dernier CA, le Président de l'époque avait stoppé toute cession de cité en raison d'un montant de retour de CAS non précisé pour l'avenir.

**Le SNAD CGT s'est prononcé POUR** ces affectations. Il s'agit d'un vote technique pour approuver les programmes des travaux sur des cités devant bénéficier de versements en provenance du CAS et non d'une validation de l'origine du montant du CAS (vente des cités domaniales)

### **DELIBERATION n°10 : Admissions en non valeur**

Cette admission en non valeur concernait deux créances pour un montant total de 4274,59€

**Le SNAD CGT s'est prononcé POUR**

### **DELIBERATION n°11 : Remise gracieuse**

Cette remise gracieuse concerne une créance d'un montant de 71,61 €

## **II – Points d'information**

### **- Le nouveau cadre budgétaire et comptable des opérateurs et des établissements publics nationaux EPN : Présentation générale du décret « GBCP »**

Le règlement général sur la comptabilité publique (RGCP) du 29 décembre 1962 constituait jusqu'à présent le texte de référence qui organisait l'ensemble des procédures d'exécution financière de l'Etat. Afin de répondre aux évolutions de ces dernières années induites par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), le décret du 7 novembre 2012 dit « GBCP » constitue désormais le nouveau texte de référence reprenant l'ensemble des règles relatives à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le nouveau décret associe plus fortement le domaine comptable et le domaine budgétaire, conformément à l'esprit de la LOLF. Si la distinction ordonnateur-comptable demeure, leurs coopérations sont renforcées et leurs co-responsabilités sont actées.

**La principale nouveauté porte sur l'obligation qui s'impose désormais aux EPA de tenir une comptabilité budgétaire distincte et autonome en autorisation d'engagement et en crédits de paiement.**

### **- Le dispositif de contrôle interne comptable et financier**

Dès cette année l'ACC va mettre en place un contrôle comptable formalisé.

### **- Calendrier pour les prochains Groupes de travail**

Mi juin : GT sur les responsables de cités le matin et programmation immobilière l'après midi.

Fin de l'année : GT sur la réécriture du décret fondateur de l'EPA Masse de 1997

**Vos représentants CGT au CA de la Masse : Serge Bortolotti, Sandrine Damar, Jacky Karpouzopoulos, Lydie Majoral et Mathilde Morival**

